

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DFPE 98 Subventions (3 728 841 euros), avenants n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ , rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n°1 aux conventions et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Crescendo ayant son siège social 102 C, rue Amelot à Paris (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 152 112 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Saint Roch située 26, rue St Roch 1er (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01445).

Article 3 : Une subvention de 187 794 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Enfance et Découvertes située 33-35, boulevard du Temple 3e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01436).

Article 4 : Une subvention de 344 508 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Globes Trotteurs, située 42, rue Le Peletier 9e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01441).

Article 5 : Une subvention de 216 239 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charivari située 12, rue Fromentin 9e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01434).

Article 6 : Une subvention de 245 857 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Lutins de la Plaine située 17, boulevard des Frères Voisins 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01442).

Article 7 : Une subvention de 143 752 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Souris Verte située 112, rue Brancion 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01438).

Article 8 : Une subvention de 183 082 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Ateliers du Toboggan située 149, rue de la Croix Nivert 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01439).

Article 9 : Une subvention de 179 526 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Champerret située 24, avenue de la Porte de Villiers 17e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01433).

Article 10 : Une subvention de 161 183 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil située 7-9, rue des Islettes 18e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01430).

Article 11 : Une subvention de 63 713 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Binet située 20-22, avenue de la Porte de Montmartre 18e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_).

Article 12 : Une subvention de 155 642 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord située 93, rue de Meaux 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01440).

Article 13 : Une subvention de 368 491 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Bellevue située 2-12, rue de Bellevue 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01432).

Article 14 : Une subvention de 427 174 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Maison de Gavroche située 9-21, Sente des Dorées 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01437).

Article 15 : Une subvention de 60 979 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Coccinelle située 4, square du Nouveau Belleville 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01435).

Article 16 : Une subvention de 187 594 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil L'Arc en Ciel située 19-21, rue Fontarabie 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01431).

Article 17 : Une subvention de 171 258 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Mille et une Couleurs située 126, boulevard Belleville 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01429).

Article 18 : Une subvention de 314 479 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Robinsons située 9, rue des Haies 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01443).

Article 19 : Une subvention de 165 458 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 26, rue Bisson 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2017_01444).

Article 20 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO